

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

8 JUILLET 2010

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Plan de déplacement
urbain – Construction
d'un parc vélos et motos
– Autorisation de
déposer le permis de
construire**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 9 juillet 2010
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 13 juillet 2010
et qu'il est donc exécutoire.

Le 15 juillet 2010

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

L'an deux mille dix le 8 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 1^{er} juillet deux mille dix, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE*, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE*, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur FRUCHARD

*Madame BRUNEAU-LATOUCHE (sauf pour le dossier 10 D 00, le procès-verbal de la séance du 27 mai 2010, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 10 D 01-02-03-04)

Avaient donné procuration :

Monsieur LEBRAY à Monsieur LAMY
Madame NICOT à Madame GENDRON
Madame ROCCHETTI à Madame de CIDRAC
Madame KARCHI-SAADI à Madame de JOYBERT
Monsieur LÉVÊQUE à Monsieur FRUCHARD

Etaient absents :

Madame BÈLE, Monsieur PERRAULT, Madame FRYDMAN

Secrétaire de Séance :

Monsieur STUCKERT

* Mademoiselle DEMARIA-PESCE quitte la salle à 23h53, au cours de l'examen du dossier 10 D 15

OBJET : PLAN DE DÉPLACEMENT URBAIN – CONSTRUCTION D’UN PARC VÉLOS
ET MOTOS – AUTORISATION DE DÉPOSER LE PERMIS DE CONSTRUIRE

RAPPORTEUR : Monsieur ROUSSEAU

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Une des six actions du plan de déplacement urbain (PDU) consiste à réaliser un parc de stationnement pour les vélos et motos, compte tenu du développement de ce mode de transport.

Ce parc de stationnement occupera la cour de service située au niveau – 1 de la gare.

La surface utile d’environ 1 200 m² sera mise à la disposition de la Ville par la RATP par le biais d’une convention. Elle sera accessible depuis la rue de la Surintendance par l’intermédiaire d’une rampe. Un escalier intérieur permettra de rejoindre la salle d’échange du RER. 230 vélos pourront être stationnés, ainsi que 60 deux roues motorisés. Ce parc sera contrôlé et surveillé.

Les travaux, estimés à 800 000 T.T.C., peuvent être subventionnés par le Conseil Régional d’Île-de-France, le Syndicat des Transports d’Île-de-France (STIF) et le Conseil Général des Yvelines.

Il est demandé au Conseil Municipal d’autoriser Monsieur le Maire à déposer pour le compte de la Ville toute demande d’autorisation d’urbanisme et administrative nécessaire à la réalisation de cette opération et à solliciter des subventions auprès du Conseil Régional d’Île-de-France, du STIF et du Conseil Général des Yvelines.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L’UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- déposer pour le compte de la Ville toute demande d’autorisation d’urbanisme et administrative nécessaire à la réalisation de la construction d’un parc vélos et motos,
- solliciter des subventions au taux maximum auprès du Conseil Régional d’Île-de-France, du STIF et du Conseil Général des Yvelines,
- signer tous les documents se rapportant à cette opération.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines